



A Mesdames et Messieurs les présidents de club

Objet : Formation au certificat de compétence "Capacité à Accueillir et à Conseiller (CAC)"

Pièce jointe : Dossier d'inscription

Mesdames, Messieurs,

La ligue de tir Nord Pas de Calais organise deux sessions du certificat de compétences « Capacité à Accueillir et à Conseiller (CAC) ».

Ces deux sessions seront **identiques** en tout point et se dérouleront :

- Le samedi 22 janvier 2022 dans les locaux du stand de tir de Wattrelos (**3, rue de l'Abattoir, 59150 WATTRELOS**), de 8h45 à 18h00.
- Le dimanche 23 janvier 2022 dans les locaux du club de tir de Bully les Mines (**rue Anatole France, 62160 BULLY LES MINES**) de 8h45 à 18h00.

Ce certificat de compétences est un désormais un **pré-requis à l'entrée en formation du Brevet Fédéral de l'Animateur (BFA)**, dont une session est prévue pour mars 2021.

Objectifs de la formation :

Former des encadrants ayant des compétences leur permettant d'accueillir et d'informer un public débutant, pour la pratique du Tir sportif et de **gérer la sécurité sur les stands de tir**. Cette pratique recouvre les activités de tir à la cible aux trois principales distances : 10, 25 et 50 m

Situation fonctionnelle :

Le titulaire du certificat de compétences CAC est un référent pour les questions de sécurité. Il doit être capable :

- D'accueillir et informer le public au sein de l'association en vue de la découverte de l'activité tir sportif
- De préparer à la capacité d'utiliser une arme de tir sportif conformément aux règles de sécurité, de stockage et de manipulation des armes
- De surveiller l'activité d'un public débutant, jeune ou adulte en le plaçant dans les meilleures conditions de pratique possibles, avec une connaissance des fondamentaux techniques permettant la pratique en sécurité avec les principales armes utilisées
- De diriger des pas de tir en sécurité pour les tireurs débutants et confirmés (commandements basiques au pas de tir et gestion des incidents de tir).



Condition d'accès à la formation

- Être licencié à la FFTir depuis un an minimum (deuxième saison sportive)
- Présenter la licence de la saison sportive en cours de validité signée par un médecin (atteste de la non- contre-indication à la pratique du Tir sportif)
- Avoir au moins 16 ans à la date de la formation et présenter pour les mineurs une autorisation parentale
- S'inscrire à l'aide du dossier d'inscription renvoyé dans les délais, à l'attention du RFL
- Faire partie intégrante de l'équipe de permanents du club et avoir l'avis favorable et motivé de son président de club sur la fiche d'inscription

Consignes sanitaires

- **Le pass sanitaire et le port du masque seront obligatoires**
- La distanciation sociale devra être respectée au maximum.
- Si vous êtes positif ou que vous avez été en contact avec une personne infectée par la COVID-19 dans les 10 derniers jours avant la formation, et/ou que vous avez des symptômes tels que fatigue, toux, fièvre, difficultés respiratoires, fatigue importante,... veuillez prévenir le RFL le plus tôt possible et ne pas vous présenter à la formation.
- La Ligue de Tir Nord Pas de Calais se réserve le droit de modifier l'organisation ou d'annuler la formation en fonction de l'évolution de la situation sanitaire, ainsi que l'éventuelle évolution des mesures municipales, préfectorales, gouvernementales et fédérales. Dans cette situation vous serez prévenu par mail.

La restauration du midi, à la charge de la Ligue, sera prise en commun, dans le respect des règles sanitaires en vigueur.

Venir à la formation, si possible, avec une arme de tir à 25 mètres et une boîte de munition, et connaître les points spécifiques liés à la sécurité des armes dans le règlement intérieur de votre club.

La participation aux frais, pour l'ensemble de la formation s'élève à **30 euros** par stagiaire. Le règlement se fait par chèque libellé à l'ordre de la Ligue de Tir du Nord – Pas de Calais.



Le dossier d'inscription ci-joint (dûment complété) et le chèque devront être **adressés impérativement avant le 17 janvier 2021 par voie postale à :**

**M. FUND Maximilien
790 avenue Jean Jaurès,
Appartement 25, 59790
RONCHIN**

Pour tout renseignement vous pouvez me contacter : **maximilienfund8@gmail.com, +33778128096.**

Le nombre de places disponibles est limitée à **15 personnes par session.**

Les candidatures seront retenues par l'ordre d'arrivée des dossiers d'inscription accompagnés d'un chèque de 30 euros.

Afin de permettre à tous les clubs d'être représentés lors de cette formation, et dans le cas d'une demande supérieure à la capacité maximale de chaque session, deux candidatures seront retenues par club, le ou les autres candidats seront inscrits sur une liste complémentaire.

Les candidats inscrits sur la liste complémentaire seront retenus à l'issue de la date limite d'inscription, au prorata des places disponibles (suivant la date d'arrivée de leurs candidatures)

Une réponse vous sera adressée par mail pour confirmer votre inscription.

Je vous demande, Mesdames et Messieurs les Présidents, de bien vouloir faire la plus large diffusion à ce nouveau certificat et vous prie d'agréer l'expression de mes salutations sportives.

Ronchin, le 15/12/2021

Le Responsable Formation de Ligue
Maximilien Fund